



Résolutions

ATTENDU que la majorité des régimes de retraite privés ont un déficit de capitalisation de 25 % à 30 % en raison des bas taux d'intérêt (qui accroissent le passif) et de la baisse de la valeur des actions qui compromet l'actif des régimes;

ATTENDU que plusieurs entreprises en difficulté financière ferment ou terminent leur régime de retraite à prestations déterminées;

ATTENDU l'urgence pour les travailleuses et les travailleurs qui ont contribué toute leur vie active dans un régime de retraite de protéger les pensions qu'ils ont durement gagnées;

IL EST RÉSOLU

de faire pression sur le gouvernement du Canada afin de mettre en vigueur des mesures appropriées visant à garantir un niveau de rente de retraite acceptable en cas de fermeture d'entreprise ou de terminaison de régime.

Mesures à explorer :

- › Fonds d'indemnisation financé par l'impôt aux entreprises ou une taxe sur les transactions boursières;
- › Amender les lois sur les faillites;
- › Abolir toute forme de congé de contributions;
- › Modification de la Loi de l'impôt fédéral limitant les cotisations des employeurs si le régime est capitalisé à plus de 110 %;
- › Toute autre mesure qui assurerait le versement des rentes acquises.



AMÉLIORATION DES RÉGIMES DE RETRAITE PUBLICS AU QUÉBEC ET AU CANADA

- ATTENDU que l'économie mondiale subit un ralentissement plus marquée que depuis les années 1930;
- ATTENDU que la crise économique que nous subissons a créé des problèmes de solvabilité des différents régimes de retraite privés;
- ATTENDU que la grande majorité des travailleuses et travailleurs au Canada n'ont même pas de régime de retraite privé et qu'ils dépendent uniquement des régimes de retraite publics;
- ATTENDU que les régimes de retraite publics au Canada ne couvrent que 25 % environ du revenu moyen gagné par une travailleuse ou un travailleur durant sa vie active;

IL EST RÉSOLU

Que le SEPB appuie toute campagne visant à faire doubler les rentes de retraite versées par les gouvernements du Québec et du Canada en les faisant passer de 25 % à 50 % des gains assurables.

Troisième congrès national du COPE SEPB
11 au 13 juin 2010 — Whistler (C.-B.)



HAUSSE DES PRESTATIONS DU SRG/SV DE 15 %

ATTENDU qu'une personne âgée sur trois au Canada vit avec un revenu de moins de 15 000 \$ par année;

ATTENDU l'urgence de poser un geste concret pour sortir les personnes âgées de la pauvreté;

IL EST RÉSOLU

Que le SEPBB exige du gouvernement fédéral qu'il hausse de 15 % le Supplément de revenu garanti et la Sécurité de la vieillesse.



ÉQUITÉ SALARIALE

- PARCE QUE c'est le 15^e anniversaire de la Déclaration de Beijing et du programme d'action pour l'avancement du statut de la femme, et
- PARCE QUE le SEPB avait, lors de son dernier congrès, donné son appui au Congrès du travail du Canada, aux conseils du travail et aux fédérations des travailleurs dans leurs interventions en faveur de l'équité salariale, et
- PARCE QUE les lois proactives en matière d'équité salariale exigent des employeurs et des syndicats qu'ils prennent des mesures concrètes pour examiner les régimes de rémunération et éliminer la discrimination dans les salaires; et
- PARCE QUE les lois proactives qui touchent toutes les travailleuses d'un milieu de travail sont exhaustives et combinent orientation législative, négociation collective et mesures d'exécution assorties d'un mécanisme d'arbitrage neutre; et
- PARCE QUE l'équité dans les salaires touche l'ensemble du monde du travail et 70 % de la main-d'œuvre en particulier formée de femmes exécutant un travail dont la valeur est sous-évaluée;

Le SEPB continuera de travailler de concert avec le Congrès du travail du Canada et ses affiliés pour poursuivre sans relâche l'objectif de faire adopter à la grandeur du Canada une loi portant sur l'équité salariale. De plus, le SEPB continuera d'être à l'avant-plan de toute action en faveur de l'avancement du statut de la femme en général dans toutes les régions du pays.

Troisième congrès national du COPE SEPB
11 au 13 juin 2010 — Whistler (C.-B.)



LES FEMMES ET LA POLITIQUE

PARCE QUE le SEPB appuie les femmes qui participent au processus politique; et

PARCE QUE l'engagement des femmes dans le processus politique est essentiel à la croissance et la maturité de notre nation, et de la société en général;

PARCE QUE la participation accrue des femmes en politique nous fait avancer pour atteindre les objectifs identifiés en vue de renverser l'inégalité des relations dans une perspective de paix, économique et sociale;

PARCE QUE les barrières auxquelles font face les femmes qui entrent en politique n'ont guère changées et que l'éducation politique des femmes pour leur permettre de contrôler leur destinée manque de cohérence;

Le SEPB travaillera avec toutes les régions pour encourager les femmes à participer à la vie politique par le biais de meilleures séances de développement offertes dans toutes les sessions de formation et de conférences du SEPB.

1. sensibiliser les femmes à l'implication politique en s'inspirant des luttes historiques menées par elles, pour elles;
2. en mobilisant nos membres pour qu'ils soutiennent des candidatures des femmes de façon concrète à des postes politiques en prévoyant :
 - a. l'appui des structures syndicales;
 - b. la mise en place de mécanismes de promotion des candidates.

Troisième congrès national du COPE SEPB
11 au 13 juin 2010 — Whistler (C.-B.)



VIOLENCE CONTRE LES FEMMES

PARCE QUE la violence contre les femmes augmente dans notre société, et que, néanmoins, les services offerts aux femmes font cruellement défaut; et

PARCE QU' il est fondamental pour le bien-être de toute communauté que les femmes soient en sécurité dans la communauté;

PARCE QUE la prévention de la violence contre les femmes est essentielle à la santé de toute communauté; et

PARCE QU' il importe de comprendre et de reconnaître que la sécurité individuelle des femmes et d'autres groupes marginalisés constitue une partie essentielle de la vie d'une communauté; et

PARCE QUE les gouvernements provinciaux, fédéral et locaux, ainsi que le reste de la communauté, ont un important rôle à jouer; et

PARCE QUE les gouvernements provinciaux et fédéral ont refusé de financer adéquatement les programmes de protection contre la violence pour les femmes et de fournir des services localement aux femmes dans leur communauté;

Le SEPb fera du lobby et appuiera les campagnes menées par le Congrès du travail du Canada, les fédérations des travailleurs et les sections locales pour que les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux assurent un financement direct et stable pour des services directs aux femmes, et

Le SEPb appuiera et fera du lobby pour la création de comités de sécurité communautaire provinciaux et municipaux locaux composés de membres du mouvement syndical, de spécialistes de la question de la violence contre les femmes notamment les personnes oeuvrant dans les programmes communautaires d'aide aux victimes, dans les maisons refuges, dans les programmes de sensibilisation et de services de thérapie contre la violence, les centres de femmes, la police locale, dans les commerces locaux et au gouvernement local pour créer et mettre en application un plan de travail pour la coordination communautaire pour la sécurité des femmes; et

Le SEPb prendra des mesures concrètes pour appuyer les femmes qui ont été soit sexuellement ou physiquement agressées y compris celles qui essaient de gérer ou de quitter une relation basée sur la violence, y compris mais sans s'y limiter à faire des dons aux services et aux centres pour femmes, et en maintenant une banque de données publique des ressources et des services locaux.

Troisième congrès national du COPE SEPb
11 au 13 juin 2010 — Whistler (C.-B.)



PROGRAMME DE SERVICES DE GARDE

- PARCE QUE le COPE SEPB a exigé du gouvernement conservateur qu'il respecte l'engagement du précédent gouvernement fédéral à l'effet de financer toutes les provinces et les territoires en matière de services de garde; et
- PARCE QUE les conservateurs de Harper avec leurs conceptions philosophiques « d'offrir le choix en matière de services de garde » veulent empêcher la création d'un programme national de services de garde accessibles et abordables pour les familles de travailleurs; et
- PARCE QUE le gouvernement Harper dissimule les manoeuvres qu'il emploie pour contrecarrer le « choix des femmes de travailler à l'extérieur du foyer » derrière ce discours et ignore la vaste majorité de parents au travail qui ont besoin et exigent des espaces de garderies de qualité et accessibles dans le cadre d'un programme national de services de garde; et
- PARCE QUE la province de Québec continue d'être à l'avant-garde avec des garderies accessibles et de qualité pour les parents qui travaillent à 7 \$ par jour;

Le COPE SEPB continuera de formellement exiger par écrit du gouvernement fédéral un changement réel et progressif pour les parents qui travaillent par l'adoption d'un programme national offrant « un vrai choix » de services de garde de qualité accessibles et abordables pour les parents qui travaillent.

Troisième congrès national du COPE SEPB
11 au 13 juin 2010 — Whistler (C.-B.)



TRAVAIL DES ENFANTS

PARCE QUE le COPE SEPB participe au lobby du CTC et de la Fédération des travailleurs de la C.-B. pour exiger du gouvernement de la C.-B. l'application de mesures de protections efficaces pour les enfants qui, dès l'âge de 12 ans, peuvent travailler légalement pour des employeurs dans des industries sans réglementation; et

PARCE QUE le COPE SEPB a condamné la dégradation des protections normales d'emploi pour les enfants de Colombie-Britannique et du Canada; et

PARCE QUE la convention 138 de l'Organisation internationale du travail sur l'âge minimum n'a pas encore été ratifiée par les ministres du Travail du fédéral, des provinces et des territoires au Canada; et

PARCE QUE qu'en ne ratifiant pas la convention, le Canada se rallie à des pays aux pratiques discutables en matière de travail des enfants comme l'Afghanistan, le Birmanie (Myanmar), l'Inde et la Corée;

Le COPE SEPB élargira ses cibles de lobbying pour inclure la ratification de la convention 138 de l'OIT par les ministres du Travail du fédéral, des provinces et des territoires au nom des enfants qui travaillent dans le monde.

Troisième congrès national du COPE SEPB
11 au 13 juin 2010 — Whistler (C.-B.)



SOINS AUX AÎNÉS – NORMES NATIONALES

PARCE QUE les personnes déléguées à l'assemblée statutaire de 2008 du CTC ont adopté les résolutions CY-10 à CY-12, CY-29, CY-31, CY-56, CY-66, CY-89 à CY-98, CY-107 et CY-108; et

PARCE QUE la résolution appelle le Congrès du travail du Canada à continuer de faire du lobbying auprès du gouvernement fédéral pour amender la *Loi canadienne sur la santé* afin d'inclure les soins communautaires et les soins à domicile assortis de normes nationales; et de promouvoir la prestation uniforme des soins communautaires, des soins de courte, de moyenne et de longue durée;

PARCE QU' il n'y a pas de normes provinciales édictant des normes provinciales en matière de soins communautaires ou de soins à domicile équivalant ou surpassant des normes nationales avec des règlements et des mécanismes d'application préconisant la prestation uniforme des soins communautaires, des soins de courte, de moyenne ou de longue durée.

Le COPE SEP B continuera de travailler avec le Congrès du travail du Canada et les fédérations du travail pour faire du lobbying auprès du gouvernement pour modifier les lois provinciales et fédérale de sorte à assurer l'existence d'une norme nationale de soins pour protéger les aînés.

Troisième congrès national du COPE SEP B
11 au 13 juin 2010 — Whistler (C.-B.)



ACCORDS COMMERCIAUX INTERNATIONAUX

ATTENDU que le Syndicat canadien des employées et employés professionnels et de bureau est solidaire des travailleurs à travers le monde et de leurs luttes pour jouir de leurs droits fondamentaux de travailleurs tels que définis par l'Organisation internationale du travail.

ATTENDU que l'Organisation internationale du travail (OIT) affirme que les normes minimales des droits fondamentaux des travailleurs incluent : la liberté d'association, le droit de se syndiquer, la négociation collective, l'abolition du travail forcé, l'égalité des chances et de traitement et autres normes se rapportant aux conditions associées à une vaste série de questions reliées au travail.

ATTENDU que le gouvernement du Canada a mené des négociations et adopté des ententes de libre-échange avec des pays dont le passé rend compte d'attaques contre les droits humains et les droits des travailleurs; et

ATTENDU que des pays avec lesquels le Canada a mené des négociations comme le Mexique et la Colombie ont agressivement miné et attaqué les droits humains et les droits des travailleurs allant jusqu'à l'emprisonnement et l'assassinat de dirigeants et de militants syndicaux; et

IL EST EN CONSÉQUENCE RÉSOLU

que le Syndicat canadien des employées et employés professionnels et de bureau s'oppose à toute entente de libre-échange avec des pays qui violent continuellement les droits humains et les droits des travailleurs.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU

que le SEPB défende activement cette politique devant le ministre canadien du Commerce international en ce qui concerne toute négociation en cours ou à venir et d'ententes avec ces pays.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU

que le SEPB travaille avec le Congrès du travail du Canada pour éduquer et transmettre ces positions à leurs membres, aux députés et au gouvernement du Canada.

Troisième congrès national du COPE SEPB
11 au 13 juin 2010 — Whistler (C.-B.)



LOS MINEROS

- ATTENDU que la compagnie minière Grupo Mexico a démontré un immense mépris pour la santé, la sécurité et les droits de représentation des travailleurs partout au Mexique; et
- ATTENDU que Grupo Mexico entretient des liens étroits avec le gouvernement de Felipe Calderon, ce qui donne apparence de collusion et d'actions coordonnées contre les membres du syndicat minier Sindicato Nacional de Trabajadores Mineros, Metalúrgicos y Similares de la República Mexicana (Los Mineros), et
- ATTENDU que Los Mineros est un syndicat démocratique et indépendant, et
- ATTENDU que le président démocratiquement élu de Los Mineros, Napoleon Gomez Urrutia, vit en exil à Vancouver même après avoir été innocenté de toutes les accusations calomnieuses que le gouvernement mexicain et Grupo Mexico ont portées contre lui, et
- ATTENDU que Juan Linares est détenu en prison au Mexique depuis 2008 sur des accusations pour lesquelles il a été innocenté; et
- ATTENDU que les syndicats au Canada ont besoin de syndicats forts et indépendants au Mexique.

IL EST EN CONSÉQUENCE RÉSOLU

que le Syndicat canadien des employées et employés professionnels et de bureau confirme sa solidarité avec Los Mineros et fasse connaître cette position à leur président, Napoleon Gomez Urrutia;

IL EST DE PLUS RÉSOLU

que le SEP B exige la libération immédiate de Juan Linares et l'abandon de toutes les accusations portées contre lui, l'abandon de toutes les accusations portées contre Napoleon Gomez Urrutia et le Sindicato Nacional de Trabajadores Mineros, Metalúrgicos y Similares de la República Mexicana (Los Mineros) et que Napoleon Gomez Urrutia soit autorisé à retourner au Mexique sans risque de poursuites judiciaires ou de violence physique;

IL EST DE PLUS RÉSOLU

que le SEP B continue de travailler avec d'autres organisations syndicales pour protéger, appuyer et faire connaître les luttes livrées par Los Mineros, Napoleon Gomez Urrutia et Juan Linares;

IL EST DE PLUS RÉSOLU

que cette position soit transmise au ministre du Travail du Canada, au ministre du Travail du Mexique, à l'ambassadeur du Mexique au Canada et à l'ambassadeur du Canada au Mexique.

Troisième congrès national du COPE SEP B
11 au 13 juin 2010 — Whistler (C.-B.)



SINDICATO MEXICANO DE ELECTRICISTAS (SME)

- ATTENDU que le gouvernement du président Felipe Calderon du Mexique a dirigé des attaques soutenues contre les droits des travailleurs;
- ATTENDU que le Sindicato Mexicano de Electricistas (SME), un syndicat démocratique et indépendant qui représente les travailleurs de l'industrie de l'énergie et de l'électricité au Mexique, signait en 2009 une entente avec cet organisme de service de l'état mexicain pour moderniser et réformer l'infrastructure énergétique du Mexique; et
- ATTENDU que le gouvernement Calderon a clairement violé la constitution mexicaine en prenant, en octobre 2009, le contrôle direct de l'organisme de service de l'état par la force et les armes, en évinçant le SME et ses 44,00 membres et en rompant les contrats qu'il avait signé; et
- ATTENDU les violations des droits de la personne et des travailleurs que sont le gel des prestations versées aux retraités, le congédiement des femmes enceintes et des travailleurs sur le point de prendre leur retraite, les tentatives de dissolution du SME, les tentatives de corruption des travailleurs, l'occupation militaire des services de distribution de l'électricité, et de l'annulation généralisée des conventions collectives; et
- ATTENDU que la direction du SME ne peut obtenir de visas pour le Canada afin de déposer une plainte à l'ALENA à Ottawa.

IL EST EN CONSÉQUENCE RÉSOLU

que le Syndicat canadien des employées et employés professionnels et de bureau affirme sa solidarité avec le Sindicato Mexicano de Electricistas (SME) et fasse connaître cette position à leur président, Martin Esperza.

IL EST DE PLUS RÉSOLU

que le SEP B entre en communication avec le ministère des Affaires étrangères pour l'encourager à accorder des visas aux représentants du SME pour leur permettre de voyager jusqu'à Ottawa et y déposer une plainte à l'ALENA.

IL EST DE PLUS RÉSOLU

que le SEP B continue de travailler avec le SME et à lui offrir notre aide.

IL EST DE PLUS RÉSOLU

que cette position soit transmise au ministre du Travail du Canada, au ministre du Travail du Mexique, à l'ambassadeur du Mexique au Canada et à l'ambassadeur du Canada au Mexique.

Troisième congrès national du COPE SEP B
11 au 13 juin 2010 — Whistler (C.-B.)

- ATTENDU que le projet de loi C-391 «Loi modifiant le Code criminel et la Loi sur les armes à feu » (abrogation du registre des armes d'épaule) est actuellement à l'étude au Parlement canadien;
- ATTENDU que ce projet de loi vise à retirer le registre des armes à feu;
- ATTENDU que le SEP B, en lien avec le Congrès du travail du Canada, appuie le registre des armes à feu pour plusieurs raisons et notamment les suivantes :
- il permet de mettre en application des règles sur la sécurité du rangement des armes;
 - il oblige les propriétaires d'armes à feu à signaler les armes manquantes;
 - il donne à la police de meilleurs moyens de prévention;
 - il réduit le trafic d'armes à feu.
- ATTENDU que le SEP B appuie les campagnes pour mettre fin à la violence contre les femmes et que le registre est un outil de réduction de la violence contre les femmes.
- ATTENDU que depuis la réglementation des armes à feu en 1991, les décès par arme à feu ont nettement diminué;
- ATTENDU que c'est le drame à l'École polytechnique de Montréal le 6 décembre 1989 qui a suscité la création du registre fédéral des armes à feu;
- ATTENDU que lors de la dernière réunion du conseil exécutif du CTC, il a été résolu de demander au Nouveau Parti Démocratique de se joindre aux autres partis de l'opposition afin de défaire le projet de loi C-391;
- ATTENDU que le SEP B de concert avec les affiliés du CTC siégeant au conseil exécutif du CTC a signé cette lettre;

QU'IL SOIT RÉSOLU

Que le SEP B s'oppose activement au projet de loi C-391 en demandant aux chefs des trois partis de l'opposition, soit le Parti libéral du Canada, le Nouveau Parti Démocratique et le Bloc Québécois de prendre les mesures appropriées afin que ce projet de loi soit rejeté par les députés et notamment en imposant la ligne de parti.

Troisième congrès national du COPE SEP B
11 au 13 juin 2010 — Whistler (C.-B.)

- ATTENDU que le conseil exécutif du «CTC» a établi une commission sur l'examen de la structure;
- ATTENDU le Forum des leaders syndicaux sur l'examen de la structure du «CTC» tenu à Toronto en 2010;
- ATTENDU que le conseil exécutif du «CTC» doit éventuellement se prononcer sur une recommandation de la commission sur l'examen de la structure;
- ATTENDU que notre président national siège au conseil exécutif du «CTC»;
- ATTENDU que la prochaine assemblée générale du «CTC» sera tenue en 2011 et sera vraisemblablement appelée à voter sur une nouvelle structure;

QU'IL SOIT RÉSOLU

Que le SEPB fasse les interventions appropriées auprès du «CTC», de ses affiliés et des fédérations afin que toute modification à la structure de gouvernance du «CTC» ne remette pas en cause la capacité du SEPB de pouvoir participer à la direction et à l'administration des activités du «CTC»;

QU'IL SOIT DE PLUS RÉSOLU

Que le SEPB mette de l'avant des propositions prévoyant que le comité exécutif du CTC soit composé de dirigeantes et dirigeants représentant le plus grand nombre d'affiliés possible en étant plus inclusif que le comité exécutif actuel.



AGISSEMENTS DE LA POLICE MEXICAINE À CANANEA AU MEXIQUE

ATTENDU le dimanche 6 juin, les membres de Los Mineros, un syndicat de mineurs de la ville de Cananea, Sonora au Mexique, ont fait face à 2 000 agents de la police fédérale mexicaine qui ont eu recours à la force et exercé de la violence contre eux, entre autres avec des gaz lacrimogènes, et que deux membres du syndicat auraient été tués; et

ATTENDU les mandats d'arrestation qui ont été émis contre les membres de l'exécutif de Los Mineros qui dirigent la grève;

ATTENDU que la police fédérale mexicaine a aussi fait une descente à la mine de Pasta de Conchos où une explosion en 2006 tuait 65 mineurs, et a attaqué et expulsé les familles qui tentaient de récupérer les dépouilles des travailleurs tués;

ATTENDU pour obtenir des conditions de travail plus sécuritaires, les travailleurs de la mine à Cananea sont en grève depuis trois ans contre Grupo Mexico dont l'historique en matière de sécurité de ses installations est pitoyable sur le plan mondial, avec pour exemple le désastre de Pasta de Conchos que le président de Los Mineros Napoleon Gomez a qualifié «d'homicide industriel»;

ATTENDU que le gouvernement mexicain de Felipe Calderon mène une guerre continue contre les syndicats indépendants, la propriété collective des ressources, et contre le droit à la libre et ouverte négociation collective.

EN CONSÉQUENCE IL EST RÉSOLU

Que le Syndicat canadien des employées et employés professionnels et de bureau condamne les agissements de la police fédérale mexicaine et du gouvernement de Calderon à Cananea et à Pasta de Conchos;

IL EST DE PLUS RÉSOLU

Que le SEPB somme le gouvernement mexicain de retirer toutes les troupes fédérales et de police de Cananea et de Pasta de Conchos et amorce des négociations de bonne foi avec Los Mineros, dirigé par le président Napoleon Gomez,

IL EST FINALEMENT RÉSOLU

Que le SEPB fasse connaître cette position à Napoleon Gomez, au CTC, au ministre du Travail du Mexique, au ministre des Affaires étrangères du Canada et aux ambassadeurs respectifs de chacun des deux pays.

Troisième congrès national du COPE SEPB
11 au 13 juin 2010 — Whistler (C.-B.)



AVORTEMENT

- ATTENDU que depuis 20 ans l'avortement n'est plus considéré comme un crime au Canada;
- ATTENDU que sous la pression des groupes de la droite religieuse, le gouvernement Harper tente de recriminaliser l'avortement par le biais de projets de loi privés;
- ATTENDU que chaque année, dans le monde, 70 000 femmes meurent lors d'avortements pratiqués dans de mauvaises conditions et des milliers d'autres en gardent des séquelles permanentes;
- ATTENDU que lors du G-20 de Toronto de la semaine prochaine, le gouvernement Harper présentera son programme de soins de santé maternelle et infantile pour les femmes des pays en voie de développement d'où est exclu le financement de l'accès à des services d'avortement libres et gratuits;
- ATTENDU que le gouvernement Harper coupe ses subventions aux groupes de défense des droits des femmes qui dénoncent ses politiques en matière d'accès à l'avortement ici ou ailleurs dans le monde;

IL EST RÉSOLU

Que le SEP-B réaffirme le caractère inattaquable du droit à l'avortement pour toutes les femmes;

Que le SEP-B soutienne le droit et l'accès pour toutes les femmes à des services d'avortement libres et gratuits ici et dans le monde;

Que le SEP-B dénonce et s'oppose vigoureusement à toute tentative de recriminalisation de l'avortement.

Que le SEP-B transmette au premier ministre Harper avant le début des travaux du G-20 son opposition à ce que le programme de soins de santé maternelle et infantile pour les femmes des pays en voie de développement exclue le financement à l'accès à des services d'avortement libres et gratuits.

Troisième congrès national du COPE SEP-B
11 au 13 juin 2010 — Whistler (C.-B.)
